Image not found or type unknown

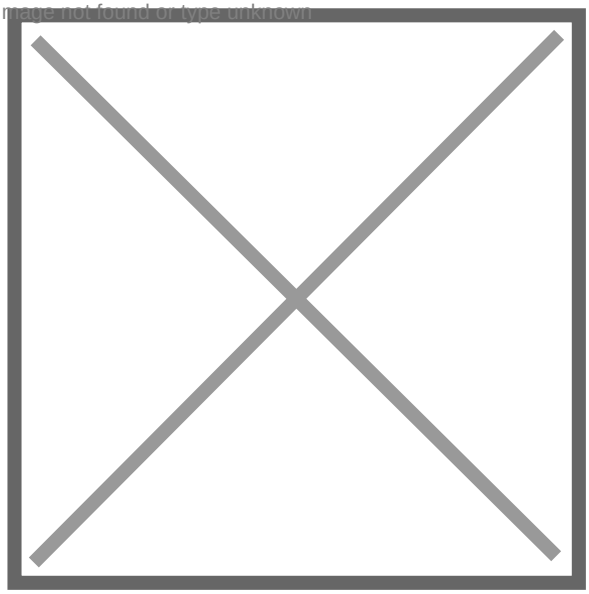

# Visa de retour pour doctorant

Par **stam**, le **10/11/2010** à **10:15**

Bonjour,

Je suis étudiant en 3e année de thèse à Créteil. J'ai fait une demande de renouvellement de mon titre de séjour depuis 2 mois sans nouvelle.
Je pense que la série de grèves est pour quelque chose.
Moi je dois faire un voyage d'études pour ma thèse et il me faut un visa de retour.
La préfecture me demande des arguments solides car "on donne pas un visa pour aller se balader" m'a t'on rétorqué.
Comment m' prendre. Mon directeur de thèse m'a fait une lettre de recommandation et j'ai joins mon billet.

Actuellement nous sommes des étudiants sans papiers à qui la CAF, le CROUS, les employeurs etc demandent des récépissé et titres officiels car la préfecture ne nous délivrent qu'une attestation de dépôt par l'université.

Que faire? Est-ce que le visa de séjour est un droit pour l'étranger qui doit voyager?

Par **mimi493**, le **10/11/2010** à **13:36**

LE visa de retour n'est nullement un droit.
Sans titre de séjour en cours de validité, vous ne devez pas voyager sous peine de ne pas pouvoir revenir en France.

Par **orestes627**, le **09/12/2010** à **18:55**

Bonjour,

Je suis dans le mame situation. J'ai déposé ma demande de renouvellement de titre de séjour étudiant à la préfecture de Créteil le 5/11 et je n'ai pas de nouvelles depuis. Comme je dois voyager aussi bientot, je me demande si vous avez réussi à obtenir un visa de retour. Je vais présenter ma demande la semaine prochaine et ça serait sympa si vous pouviez me donner quelque information.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés